

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Barreau du Gabon : Me Lubin Ntoutoume pour organiser une nouvelle élection

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

MAITRE Lubin Ntoutoume, a été maintenu par ses pairs à la tête du barreau samedi passé. C'était à la suite d'une assemblée générale qui s'est déroulée au sein même de la Maison de l'avocat à Libreville. L'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du Gabon a été désigné à l'unanimité de l'assistance avant d'être

installé. Ses missions durant ce mandat intérimaire sont celles d'assurer les affaires courantes, préparer et organiser une nouvelle élection libre et transparente du barreau du Gabon, au plus tard le 31 décembre 2023. Les avocats se sont ainsi pliés à la loi numéro 013/2 014 du 7 janvier 2015, qui prévoit en son article 66 " qu'en cas de vacance du bâtonnier dûment constatée par le Conseil de l'Ordre ou par le ministre chargé de la Justice,

un bâtonnier intérimaire est élu dans le mois qui suit la constatation de la vacance." Rappelons que Me Lubin Ntoutoume a exercé deux mandats successifs au barreau Gabon. 2018 et 2021. Au terme de son dernier mandat, une Assemblée générale électorale avait été organisée et avait vu Me Obame Sima porté au pinacle. Mais un groupe d'avocats l'avait contesté, au motif qu'il ne répondait pas aux critères d'éligibilité. Après avoir été saisi par les avocats contestataires, le Conseil d'État, après examen de la requête, avait procédé à l'annulation de l'élection de Me Obame Sima.



Photo: Antoine Essone Ndong/L'Union

Le bâtonnier Me Lubin Ntoutoume maintenu à la tête du barreau pour organiser les élections dans un délai d'un mois.

La satisfaction du Garde des Sceaux

Libreville, le 05 Novembre 2023 Suite à l'initiative prise le 22 septembre écoulé par le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Paul-Marie GONDIJOUT, qui recommandait aux Avocats de tenir une assemblée générale en vue de la désignation d'un Bâtonnier intérimaire, pour trouver les voies de sortie à la crise interne au Barreau du Gabon.

Le Barreau du Gabon a tenu une Assemblée générale le samedi 04 novembre 2023. Au terme de celle-ci, un bâtonnier intérimaire a été désigné pour préparer et organiser la prochaine élection d'un nouveau Conseil de l'Ordre des Avocats et d'un nouveau bâtonnier d'ici fin décembre 2023. Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux se réjouit de ce qu'un bâtonnier intérimaire ait été désigné et encourage tout le barreau à œuvrer dans ce sens en faisant fi des intérêts partisans.

Pourquoi la répartition paraît-elle inégale?

F.S.L.
Libreville/Gabon

HORMIS la modicité actuelle de son enveloppe, la subvention d'aide à la presse fait souvent des mécontents au moment de sa répartition. Existe-t-il une inégalité dans son attribution ? Marion Lewagha, directrice centrale des affaires juridiques au ministère de la Communication répond par la négative.

"L'article 3 de l'arrêté 0062 précise que les critères d'attribution sont cumulatifs. Normalement, pour bénéficier de cette aide, il faut tous les respecter. Ensuite, un montant est affecté à chaque critère. C'est la somme des montants des critères qu'on alloue à l'entreprise. Rien ne se fait au hasard", explique-t-elle. Autrement dit, la conformité totale ou partielle aux critères détermine ce que peut recevoir tel ou tel média.

Subvention d'aide à la presse : 60 dossiers déclarés éligibles

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

AU terme de l'analyse, en fin de semaine dernière, des membres de la Commission nationale de subvention d'aide à la presse écrite et numérique, 60 dossiers (21 pour la presse écrite et 39 pour la presse numérique) ont été déclarés éligibles sur les 106 candidatures (41 pour la presse écrite et 65 pour la presse en ligne).

Instauré en 2003 par le défunt président Omar Bongo Ondimba, cet appui financier aux organes écrits au départ, puis ouvert depuis 5 ans aux médias numériques, vise à soutenir l'effort de ceux-ci dans le maintien de l'expression démocratique.

Pour bénéficier de cette inscription budgétaire contenue dans la loi de finances, il fallait aux intéressés respecter trois types de critères. Il s'agit des conditions d'ordre administratif (agrément de commerce, fiche circuit, agrément technique), technique (une équipe bien

structurée, des équipements de rédaction), d'éthique et de déontologie (ne pas avoir été sanctionné par l'autorité de régulation, respecter la périodicité, la diversité d'opinion, et avoir une fiche fournie par Sodipresse pour juger de la productivité).

Bien qu'étant une bouffée d'oxygène inattendue, cette subvention d'aide à la presse fait grincer les dents aux bénéficiaires depuis quelques années. Évaluée à 500 millions FCFA au moment où l'instaurait feu Omar Bongo Ondimba, son enveloppe s'est considérablement réduite.

"Elle est d'abord passée à 400 millions en 2014. Puis, à 127 millions jusqu'à ce jour", explique Hermine Otounga Souna, directrice générale de la communication. Ce qui fait qu'après la répartition, plusieurs médias se retrouvaient avec la portion congrue.

Les regards restent désormais tournés vers le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, qui, lors de sa rencontre avec les représentants des médias, le



Photo: Benjamin PENDI

De 500 millions de francs en 2003, la subvention d'aide à la presse est actuellement à 127 millions.

2 septembre dernier, avait fait la promesse de revaloriser cette subvention et de revenir à la somme initiale.

"Entre-temps, nous allons préparer les conférences budgétaires avec le département ministériel du Budget et voir ce qu'il y aura à faire pour rehausser cette enveloppe, d'autant plus que les jeunes s'intéressent davantage à cette profession", ajoute Mme Otounga Souna.